

**Séance du Conseil général du 24 octobre 2016  
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

---

Président : M. Martial Farine, Président du Conseil général  
Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal  
Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

**1. Appel**

Monsieur le Président, Martial Farine : Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil général en vous souhaitant la bienvenue. Bienvenue également aux représentants de la presse et aux citoyens du village qui ont de l'intérêt à suivre nos débats. Merci au personnel du bureau Stähelin, Messieurs Stähelin, Nery et Muller qui vont présenter le point 5 de l'ordre du jour. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, je procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 19 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir que je déclare donc ouverte et valable.

Madame Marie-Pierre Brandon et Monsieur Cyril Jeanbourquin sont excusés.

Pour le Conseil communal, Madame Nancy Braendle est absente.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 33 du 28 septembre 2016
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 juillet 2016
3. Communications
4. Questions orales
5. Discuter et approuver les modifications à apporter à l'avant-projet définitif de l'Espace communal Les Bois
6. Discuter et approuver le nouveau règlement de l'agence communale AVS
7. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les émoluments
8. Discuter et approuver le nouveau règlement sur le statut du personnel communal
9. Traitement de la motion de M. Martial Farine (PSJ/Les Verts) intitulée : « Eclairage public le long de la route de contournement du quartier Le Plane Percé »

Personne ne désire s'exprimer ; l'ordre du jour est donc considéré comme accepté tacitement.

**2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 juillet 2016**

Monsieur le Président, Martial Farine : le procès-verbal de notre dernière séance a été envoyé à tous les membres du Conseil général. Il n'appelle à aucun commentaire. Je

remercie son auteure, Madame Marlyse Jobin, pour la parfaite transcription des débats et considère que ce procès-verbal est accepté.

### 3. Communications

#### Conseil général

Monsieur le Président, Martial Farine :

Conseils généraux JU et JU-BE : le 22 octobre 2016, Rose-Marie Jobin et moi avons participé à la rencontre annuelle des Conseils généraux du Jura et de la Berne francophone.

Invitation : j'ai reçu une invitation pour le 29 septembre 2016 à la manifestation Delémont-Hollywood. Personne du bureau n'a pu y assister, j'ai donc rédigé un billet d'excuse.

Banque Raiffeisen : nous avons reçu la réponse concernant le devenir de l'agence du village. Marianne en touchera un mot dans ses communications.

#### Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Derrie-lai-Bâme : depuis le 24 juillet, une parcelle est en phase de finalisation de vente.

Aerowatch SA : concernant le terrain acheté par Monsieur Bolzli, la construction d'une usine est en standby en raison de la conjoncture actuelle et des marchés financiers peu propices aux entreprises horlogères. Le droit de réméré prend fin le 10 avril 2017. Monsieur Bolzli attend l'an prochain pour se lancer.

Banque Raiffeisen : la Banque Raiffeisen donnera sa réponse fin novembre lors d'une rencontre avec le Conseil communal.

PNRD : nous avons reçu le Directeur et le Président du Parc Régional du Doubs pour un échange et une meilleure compréhension de leurs activités, projets et collaborations avec de nombreuses associations et partenaires régionaux et transfrontaliers.

Mérites : un groupe de travail s'est penché sur un projet d'attribution de mérites au niveau des Franches-Montagnes, mérites classés en quatre catégories : sport, culture et art, bénévolat, coup de cœur. Une petite cérémonie a eu lieu dans le cadre du Comptoir franc-montagnard. Dix lauréats ont été nommés.

PGE : mi-septembre, nous avons participé à une séance sur la nouvelle loi cantonale de gestion des eaux (PGE), loi mise en vigueur cette année. L'application de cette loi n'est pas encore mise à disposition par le Canton. Toutefois, nous avons été informés de l'introduction des taxes suivantes :

- Taxe de raccordement : la pratique actuelle de la commune correspond à l'article de la nouvelle loi.
- Taxe de base d'utilisation pour l'eau potable et pour les eaux usées, donc deux taxes de base d'utilisation destinées au maintien de la valeur des réseaux et des infrastructures. Il s'agit de constituer une réserve importante qui corresponde à la valeur à neuf des conduites, des réservoirs, des stations de pompage et des steps, ceci en plus de la taxe de consommation.

Deux motions ont été déposées au Parlement cantonal et doivent être discutées pour une prise en compte de 60 % de la valeur à neuf et non pas de 100 %. Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain Conseil général étant donné les incidences financières imposées par le Canton et à répercuter au niveau communal.

Administration communale : notre village s'est développé, les tâches administratives recensées sont de plus en plus complexes et pointues. Elles sont également en augmentation : la gestion de la crèche et de l'UAPE, le futur Espace communal et, bien sûr, répondre aux demandes des citoyens, du Canton et de la Confédération. Face à ces

nouveaux défis et un souci d'efficacité et de performance, nous avons engagé un processus de réflexion avec l'administration communale.

Charvensod : sur invitation de la Commune de Charvensod, le Conseil communal s'est rendu ce week-end dans cette commune, administrativement liée à Pollein, commune voisine. Nous avons discuté avec le Syndic et quelques membres du Conseil afin de relancer le processus de jumelage qui date de 2009. Nous avons constaté que ce dernier a vite été relayé au deuxième plan des préoccupations. L'idée est de renouer les contacts principalement au niveau des écoles et de proposer des projets. Nous souhaitons également que dans chaque site Internet communal soient mises en valeur les activités qui ont lieu soit à Charvensod ou aux Bois et que nos calendriers annuels soient visibles sur ces sites avec les liens Internet nécessaires. Ensuite, nous leur avons proposé de venir aux Bois pour la manifestation du Marché-Concours.

#### 4. Questions orales

1) Monsieur Marcel Humair : je relaie une demande des habitants des Prailats, hameau qui compte actuellement une dizaine d'enfants, dont six en bas âge. Ces habitants demandent au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité de réaliser une place de jeux aux Prailats.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous allons examiner cette demande.

Monsieur Marcel Humair : je suis satisfait.

2) Monsieur Jacques Boni : lors de la séance d'information à la population précédant la votation sur l'initiative demandant la suppression de l'interdiction de circuler sur la route de Biaufond, le nombre de citoyens présents était faible. Il y avait presque plus de représentants des autorités locales que de citoyens. Il n'est pas question de revenir sur le résultat, mais sur la convocation des citoyens à cette séance. Nous n'avons vu dans la presse qu'une seule information, il n'y a pas eu de tout-ménage et, apparemment, pas de communication dans la boîte officielle. Quelles sont les raisons qui ont fait qu'il y a eu si peu d'information ? Le Conseil communal ne devait pas être pressé par le temps puisque cette initiative avait été déposée il y a longtemps.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous avons effectivement constaté ce déficit d'information. On a été pris de court par les trente jours qui figurent dans le règlement d'organisation. On réfléchit à changer ça.

Monsieur Jacques Boni : je suis partiellement satisfait.

3) Monsieur Jacky Epitoux : une amie notaire me disait qu'en Valais, bon nombre de permis de construire étaient déposés juste avant les vacances d'été afin de tromper la vigilance du voisinage. Plusieurs habitants du village des Bois ont reçu un courrier recommandé le 23 décembre 2015 les invitant à construire ou à relier leur station d'épuration dans un délai d'une année. Le délai de recours contre cette décision était de 30 jours. Si vous partez en vacances à Noël, vous n'aurez donc plus que 15 jours pour vous opposer. Merci pour le beau cadeau sous le sapin, sachant qu'une dépense de plusieurs dizaines de milliers de francs vous est imposée dans les douze mois à venir. Certains habitants ont fait opposition et un autre courrier recommandé leur est parvenu daté du 15 juillet 2016 les informant que leur opposition n'était pas recevable, qu'ils pouvaient faire recours dans un délai de 30 jours. Malheur donc à ceux qui s'en vont durant toute la durée des vacances horlogères. Ces courriers ont-ils été délibérément envoyés à ces dates comme on le fait en Valais pour éviter les questions à chaud des destinataires, le bureau

communal étant également en vacances à ces dates ? Ne pensez-vous pas qu'un peu d'empathie envers le citoyen autorise le bureau communal à plus de justesse dans l'envoi de ses courriers qui concernent la STEP ou tout autre sujet, notamment celui lié aux obligations des nouveaux habitants ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous n'avons pas été informés des questions orales de ce soir. D'habitude, on a un retour par rapport aux questions qui sont posées afin que nous puissions répondre plus précisément. Cela nous prend donc un peu de court. Concernant le mois de décembre, j'ai déjà présenté des excuses par rapport à cet envoi du 23 décembre 2015. Ce n'est en tout cas pas délibéré. C'est vrai que nous avons beaucoup à faire. Si quelqu'un veut s'investir, je l'invite à venir au bureau communal. S'il veut s'engager comme Conseiller communal, c'est avec plaisir ! Je ne réponds pas à la question directement.

Monsieur Jacky Epitoux : je ne suis pas satisfait.

Monsieur le Président, Martial Farine : il est vrai que nous avons reçu un courrier du Conseil communal invitant les Conseillers généraux à soumettre les questions orales au préalable au Conseil communal au moins la veille pour qu'il puisse préparer les réponses. Je vous rappelle cette façon de faire qui me semble bien à propos.

5. Discuter et approuver les modifications à apporter à l'avant-projet définitif de l'Espace communal Les Bois
--

Monsieur le Président, Martial Farine : chers Collègues, ce point étant délicat d'un point de vue politique et diplomatique, je souhaite que nous ne laissions pas de zone d'ombre dans l'avant-projet. Donc, n'hésitez pas à poser toutes les questions utiles.

Entrée en matière

Monsieur Urs Moser : le Conseil communal recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Urs Moser : sans aller dans les détails, je vais faire un petit retour sur la séance du mois de février 2016. A la lumière d'une analyse qui avait été faite sur le projet initial, on a procédé à un redimensionnement, on est revenus à l'essentiel tout en respectant le cadre des besoins, respectivement le programme du cahier des charges en respectant le crédit. Ça comprenait aussi une simplification au niveau des aménagements extérieurs. On a mis un certain nombre d'éléments en attente. Ensuite, dans la discussion, il a été conclu par le Conseil général le fait qu'on poursuive les opérations selon cette esquisse d'avant-projet qui vous a été soumise, de ficeler ensuite un nouveau dossier qui pourra faire l'objet d'une nouvelle votation populaire par le simple fait que, même si en 2013 le souverain a voté un crédit, les modifications sont quand même importantes. A la suite de ça, dès mars, le bureau d'architectes a travaillé sur la concrétisation et sur les vérifications de tous les éléments que vous aviez approuvés au mois de février, notamment un calcul des coûts qui a dévoilé en juin 2016 qu'on n'arrivait encore pas tout à fait à l'objectif visé. C'est pour ça qu'avec un effort assez important, le bureau d'architectes vous a présenté pour le mois de juillet un avant-projet encore une fois simplifié qui, d'une part, répond aux besoins des

utilisateurs et qui, d'autre part, respecte l'enveloppe des crédits votés. Je passe le témoin à Monsieur Nery pour la présentation de l'avant-projet.

Monsieur Miguel Nery : je vous remercie pour l'invitation pour vous présenter cette troisième étude d'avant-projet. On va vous présenter deux tableaux comparatifs au niveau du programme de respect des normes, des aménagements extérieurs, du respect du programme. Enfin, on vous présentera les plans à l'état actuel. Au niveau du respect du programme, on a décidé de vous présenter un peu l'évolution du projet. On a tout d'abord la version 2013, celle du concours, puis la version 2015, la version juin 2016 (variante A) et la version qu'on vous présente ce soir (variante B). Au niveau de la salle de sport, on considère que le programme est totalement respecté depuis le début, jusqu'à la version de ce soir. Au niveau de la salle de spectacle, il en va de même et c'est pareil pour l'utilisation de la cuisine/buvette et les salles de classe. Au niveau des aménagements extérieurs, le parking et la cour d'école aménagée respectent également le programme initial. Par contre, pour les installations sportives extérieures, on ne propose pas la construction de certains terrains de jeux immédiatement. Au niveau de la qualité et du respect des normes, quand on a repris le projet, on a compris qu'il y avait des questions qui étaient soulevées dans la phase du permis de construire, notamment au niveau de l'efficacité énergétique du bâtiment. Il y avait des questions au niveau du pont thermique qui n'était franchement pas aux normes. Concernant la ventilation, la norme actuelle demande qu'on puisse garantir à tout moment le renouvellement de l'air pour la qualité de l'air intérieur. Le système de ventilation qui était proposé était une ventilation mécanique au niveau des vestiaires, mais pour les salles de classe et la salle de sport, la seule solution qui était possible était de ventiler de façon naturelle par l'ouverture des fenêtres. On a posé la question à l'ingénieur s'il était en condition de garantir cette ventilation. Il a répondu négativement. On propose donc un système de ventilation mécanique intégrale. Au niveau de l'environnement, il y avait plusieurs remarques au sujet du permis concernant l'infiltration des eaux pluviales. Il n'y avait aucun système de contrôle acoustique prévu et concernant les constructions sans obstacle, il y avait des remarques de Pro Infirmis, notamment l'absence d'un ascenseur et de rampe d'accès du côté des terrains de jeux extérieurs. Sinon, on considère, c'est une demande du Conseil communal et de la Commission de construction, que le projet soit mis aux normes.

Monsieur Lionel Muller : l'objectif des aménagements extérieurs est de permettre le maximum d'usages avec des aménagements simples. Ce sont donc des aménagements polyvalents qui ont été imaginés. Ils offrent de grands espaces et répondent aux nombreuses activités qui peuvent être demandées. L'aménagement permet toujours d'être complété avec des installations spécifiques, soit par des appels d'offres bas qui permettraient d'en faire davantage ou si des besoins se font ressentir par la suite. La cour d'école est bordée d'une place de jeux avec une rampe pour accéder à la nouvelle halle. Dans le même espace, il y a un abri pour les vélos et une pelouse. On a une grande pelouse polyvalente au centre du projet pour faire du foot et un élément brise-vent sur le côté Ouest pour amener une qualité supérieure à cette pelouse. Il y a un parking tout à l'Ouest qui est caché par une plantation d'arbres pour le séparer un peu de la rue. On a un accès principal piétonnier, qui relie l'ensemble de ces trois espaces, bordé d'arbres et de bancs. L'aménagement est flexible, généreux et permet de conserver un îlot vert au cœur du village.

Monsieur Miguel Nery : je vais vous présenter plus en détails la nouvelle version proposée. Au niveau du sport, on pourrait dire qu'il n'y a pas de changement par rapport au programme initial. On a la possibilité d'accueillir une centaine de personnes dans la zone des gradins comme prévu dans le projet initial. Au sous-sol, on trouve les terrains de jeux

polyvalents avec tout ce qui est demandé pour une salle de gymnastique. Les vestiaires sont maintenus comme ils étaient prévus. La halle de sport devient clairement une halle polyvalente. On a étudié plusieurs scénarios possibles, on a rencontré les sociétés pour vérifier si ça correspondaient à leurs besoins. Dans la version finale, on peut garantir, dans les fonctions banquet, loto et carnaval, une capacité de 240 places, pas trop serrées. On pourrait augmenter la capacité. A partir de 300 places, ça commence à poser des problèmes concernant les normes incendie. Mais le projet a la possibilité d'accueillir jusqu'à 300 personnes. Avec les sociétés, on a considéré que 240 places suffisaient pour les fêtes du village. La buvette et la cuisine sont maintenant centrées dans un même espace. Les sanitaires peuvent accueillir le public. On propose une scène mobile de 6 x 12 mètres ce qui correspond au standard pour ces utilisations. Le stockage du mobilier et de la scène mobile se fera sur le côté, ainsi que les zones de stockage pour les besoins des sociétés qui ont été vérifiés. Les salles de classe sont maintenues au rez-de-chaussée. On respecte les dimensions selon les normes. Les salles sont orientées au Nord pour un meilleur éclairage. Les normes acoustiques ont été vérifiées. Il en va de même pour la ventilation. La salle de musique permet le partage avec la Fanfare. L'isolation du bâtiment est maintenant faite par l'extérieur. C'est un système d'isolation beaucoup plus efficace et beaucoup moins problématique que la version initiale. Ça posait des problèmes au niveau des ponts thermiques qui pouvaient engendrer des problèmes pathologiques au bâtiment, comme de la condensation à l'intérieur. Le choix de l'ingénieur pour la ventilation s'est porté sur une ventilation mécanique intégrale. On est en condition de garantir le confort en été avec des stores extérieurs. On maintient la chaudière existante, ça permet de réduire les coûts. On a ajouté des panneaux solaires dans la toiture. La nouvelle version propose une zone technique très optimisée au Nord. Tous les monos-blocs qui permettent la récupération de chaleur sont logés dans la toiture de façon invisible. On a fait vérifier les normes acoustiques par un ingénieur acousticien. Il y aura une acoustique spécifique pour chaque fonction : la salle de travaux manuels plutôt avec absorption au niveau du plafond, la salle de musique plutôt avec une absorption au niveau du mur du fond pour éviter les échos pour les musiciens. La salle de sport est munie d'absorption autant pour l'utilisation comme salle de sport que pour les manifestations. Le contrôle du bruit vis-à-vis de l'extérieur est également important pour ne pas déranger les voisins. Concernant l'accessibilité, il y a un ascenseur qui permet un accès au sous-sol facile, aussi pour la cuisine. Les accès par rampes depuis l'extérieur se font du côté Est. Il y a également une rampe du côté Ouest, c'est une exigence de Pro Infirmis, pour accéder au terrain de jeux. Comme demandé, une boucle magnétique est installée pour les malentendants. Au niveau des plans, au sous-sol, il n'y a pas de changement pour les vestiaires. La zone technique permet de loger le chauffe-eau, les équipements sanitaires, les tableaux électriques, la chaudière existante. La cuisine vient s'installer à côté de la buvette, ça simplifie les choses par rapport à la version précédente. Au rez-de-chaussée, l'ascenseur est proche de l'entrée. On trouve également la salle des travaux manuels, le local annexe qui est exigé dans le programme scolaire cantonal, la salle de musique, les sanitaires qui n'ont pas subi de changement et les gradins qui sont maintenus. Au sujet de la toiture, la nouveauté réside dans le fait qu'on y place les monos-blocs. Concernant l'intérieur, la construction est en bois et, pour des questions de luminosité, on imagine appliquer une lasure blanche qui maintiendra l'aspect du bois. L'option du projet initial était de faire une salle semi-enterrée pour ne pas augmenter le volume extérieur. Dans cette option, on a décidé de maintenir la structure existante au niveau du sous-sol et d'utiliser les murs qui sont déjà montés avec un traitement de surface. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Urs Moser : depuis le début qu'on collabore avec le bureau Stähelin, on a mis un certain nombre de conditions qui devaient définir le cadre de travail. Le premier était de respecter évidemment le programme initial, on a atteint l'objectif. Le second était de vérifier et d'adapter si nécessaire le respect des normes, l'objectif est également atteint. Le troisième était de s'approcher le plus possible, voire d'atteindre le crédit initial. Il y avait aussi un objectif moins obligatoire qui était de pouvoir réaliser le projet durant la législature en cours. Là, on doit mettre un point d'interrogation. On est convaincus qu'à travers les étapes franchies, on vous a présenté ici une variante qu'on juge être une solution réaliste. Il s'agit de quelque chose qui répond aux envies et besoins des utilisateurs. Je ne vais pas développer tout le détail des chiffres, mais simplement vous rappeler qu'on avait, dans un premier temps, fait une adaptation du projet dans l'esprit de respecter les normes. On était arrivés en octobre 2015, tout en gardant globalement les mêmes surfaces, à un projet qui dépassait le crédit initial d'environ 25 %. Suite à ça, un nouvel examen a été fait dans l'esprit de voir à quoi on pouvait renoncer, ce qu'on pouvait modifier. Ce qui nous a été présenté au mois de février, qui a été vérifié, calculé jusqu'au mois de juin, nous a permis de nous rendre compte qu'on était toujours 14 % au-dessus de l'objectif visé. Avec le projet qu'on vous présente actuellement, on approche beaucoup mieux le but puisqu'on a Fr. 9'920'000.00 avec une réserve qu'on garde pour le SIS et qui laisse maintenant apparaître un léger dépassement de Fr. 440'000.00. On est dans la bonne direction. Selon les discussions qu'on a eues, il y aura encore certains aspects de détail, surtout dans le projet d'ouvrage qui consiste à s'approcher du crédit initial. Concernant le planning, voici ce qu'on peut appeler le planning idéal :

### Planning idéal

Etapes	1 <sup>er</sup> trim. 2016	2 <sup>e</sup> trim. 2016	3 <sup>e</sup> trim. 2016	4 <sup>e</sup> trim. 2016	1 <sup>er</sup> trim. 2017	2 <sup>e</sup> trim. 2017	3 <sup>e</sup> trim. 2017	4 <sup>e</sup> trim. 2017	1 <sup>er</sup> trim. 2018	2 <sup>e</sup> trim. 2018	3 <sup>e</sup> trim. 2018	4 <sup>e</sup> trim. 2018
Avant-projet												
Projet d'ouvrage												
Consultation populaire												
Demande permis												
Appel offres Adjudication												
Projet exécution												
Réalisation bâtiment												
Période sans accès												
Réalisation amén.ext.												
Inauguration												
Décompte												

Nous avons dans l'esprit de consulter la population et d'être prêts lorsque le vote aura eu lieu. On est dans une région où il est difficile de construire durant l'hiver. Entre 2017 et 2018, l'essentiel serait sous toit pour pouvoir démarrer au printemps 2018 le montage de la structure bois qui serait faite durant l'hiver en atelier. Ce planning est une prévision qui

part du cas idéal. On ne voulait pas venir ce soir avec plusieurs variantes qui tiennent compte de tous les paramètres parce qu'on ne s'en sortirait plus. En gros, on arriverait à avoir une infrastructure utilisable en automne 2018. Maintenant, pour que les choses soient claires et sans aucune polémique, vous savez comme moi que toute décision du Conseil général est soumise à un délai de 30 jours. Dès lors, deux scénarios peuvent se passer, soit la décision n'est pas contestée dans les 30 jours et on peut continuer dans les grandes lignes selon le calendrier que je viens de vous présenter en informant la population et en procédant au vote. Le scénario est quelque peu différent si la décision du Conseil général est contestée par référendum qui est un droit populaire et démocratique. Si le référendum aboutit, il sera soumis à la population en votation. Dès lors, soit la population approuve la décision du Conseil général, soit elle la rejette. Dans les deux cas, on aura une incidence sur le planning. Si la population soutient votre décision de ce soir, on perdra tout de même du temps et cela aura une incidence qu'on n'a pas encore calculée. Etant donné qu'il y a des périodes où on ne peut pas procéder aux travaux, le retard pourrait vite correspondre à une année, même si on a un décalage de six mois seulement. Ceci juste pour jouer cartes sur table et que les choses soient transparentes. Si, lors de ce vote, la population dit qu'elle n'approuve pas la décision du Conseil général, nous avons mis un point d'interrogation en rouge concernant la suite du projet. Il y a aussi autre chose qui nous préoccupe encore un peu, avec ou sans référendum, concernant les aspects formels et légaux. Il s'agit de savoir si on est dans le cas de figure d'une modification du projet ou d'un nouveau projet et quelle sera la procédure à respecter dans les deux cas. Tout ça n'est pour l'instant pas clair. A ce sujet, une rencontre de la Commission de construction avec le délégué aux affaires communales du Canton aura lieu lundi prochain. Voilà pour la présentation du dossier. Donc, les enjeux et défis pour l'avenir sont multiples. Le tableau est brossé, à vous après de débattre. Je vais juste répéter le message que le Conseil communal vous a soumis pour cette séance. Premièrement, il vous demande si vous acceptez les modifications du projet espace communal et si vous approuvez l'esquisse de l'avant-projet de la variante B de juillet 2016. Deuxièmement, il vous demande de charger le Conseil communal de préparer avec le bureau d'architectes un projet d'ouvrage respectant le cadre du crédit initial de Fr. 8'550'000.00. Troisièmement, vous demandez au Conseil communal de préparer un dossier de projet d'ouvrage à présenter au Conseil général en prévision de le présenter ensuite à la population et de le soumettre au vote populaire. Toutes les démarches entreprises ces dernières semaines, ces derniers mois et depuis deux ans que j'y travaille ont pour but de sortir de l'ornière dans laquelle on s'est retrouvés fin 2014.

Monsieur le Président, Martial Farine : je remercie Monsieur Urs Moser et les membres du bureau d'architectes Stähelin.

Monsieur Edwin Bischof : dans le premier projet, le hangar du SIS se trouvait à côté de la halle. Maintenant que l'ancienne halle est démontée, avez-vous étudié la possibilité de mettre ce hangar dans cet ancien bâtiment où, en principe on ne doit pas chauffer grand-chose. On pourrait même combiner avec un chauffage à distance comme ce bâtiment est bien centré, ça pourrait être un emplacement idéal.

Monsieur Urs Moser : on n'a pas examiné cette variante-là. Lorsqu'on a pris le projet en mains et qu'on a vu un certain nombre de problèmes qui se posaient pour le SIS, on a été en contact avec les pompiers et on a rediscuté de leurs besoins. On voudrait garantir un accès facile qui ne perturbe pas les autres utilisateurs et la population. Il s'est avéré que le SIS n'a pas forcément besoin d'être au centre du village, mais plutôt dans un endroit où en cas de sinistre les pompiers peuvent arriver très vite et se parquer facilement. Cette option d'utiliser la halle n'a pas été examinée. On travaille actuellement sur une autre piste d'une structure multifonctions qui pourrait réunir le SIS, un écopoint, voire même un

regroupement de tous les locaux que la voirie utilise actuellement et qui sont dispersés. Il s'agit d'un système modulaire qui pourrait être réalisé par étapes. On est partis dans cette idée-là. Il y a un projet de chauffage à distance qui est en attente pour lequel se pose un problème d'emplacement. Un chauffage à distance au milieu du village soulève un problème d'oppositions.

Monsieur Gilles Cattin : le projet de chauffage à distance est en standby pour une bonne raison. On a pris contact avec le Canton par rapport à la situation financière de la Commune qui nous a dit que par rapport au développement de l'Espace communal, si la Commune devait être actionnaire principale ou promotrice d'un chauffage à distance, nous nous retrouverions dans une situation financière compliquée. L'endettement par habitant serait trop élevé aux yeux des autorités. Le deuxième élément principal est que l'étude menée a révélé que nous étions concurrentiels par rapport au prix du mazout à environ cent francs. Actuellement, le prix du mazout est plus bas. Il est donc très difficile de convaincre les gens de se séparer de leur chaudière à mazout qui leur coûte meilleur marché. Pour le moment, au niveau économique, c'est compliqué. Il y a quelques convaincus, bien évidemment, qui pensent à la planète, qui pensent à utiliser les ressources que nous avons autour de nous. On a suffisamment de forêts, il y a d'ailleurs un surplus de production de copeaux de bois. Tout le monde veut bien des chauffages à distance, mais il y a peu de monde qui se lance.

Monsieur Paolo Cattoni : j'aimerais profiter de la présence des architectes qui ont fait un travail remarquable et qui ont mis en évidence énormément de problèmes de normes. Ils ont fait un travail conséquent pour présenter un projet qui respecte ces normes. Ma question est de savoir s'il est habituel que le Canton délivre un permis de construire pour un projet qui a autant de lacunes.

Monsieur Jean-Philippe Stähelin : c'est une question un peu complexe. Effectivement, il y a des éléments qui peuvent être reconnaissables dans les plans qui sont déposés, mais il y a d'autres éléments qui faisaient partie du permis de construire mais qui ont été enlevés du projet après la procédure. Pratiquement, l'ascenseur était obligatoire, imposé par le service cantonal, et cela n'a pas été respecté dans le projet. D'autres normes ou recommandations, comme l'acoustique, ne se voient pas forcément sur les plans. Pour beaucoup de normes, c'est l'architecte ou le maître de l'ouvrage qui sont responsables de les respecter. Les services cantonaux ne vérifient pas chaque virgule de chaque norme dans le permis. Pour cela, il existe de vastes classeurs fédéraux d'éléments qu'on doit connaître et intégrer au projet.

Madame Rose-Marie Jobin : j'aimerais connaître les coûts qui ont été engagés jusqu'au moment de la votation, c'est-à-dire jusqu'au mois de février prochain environ.

Monsieur Urs Moser : pour ce qui est travaux d'entreprises, études, honoraires, mandataires, au 31 décembre 2014, on était à deux millions de francs. Par contre, on a un gros-œuvre existant qui doit être réutilisé pour le nouveau projet, c'est une exigence. Maintenant, on a un contrat avec le bureau d'architectes, mais je n'ai pas les chiffres exacts en tête, je ne connais pas les honoraires qu'on a déjà versés sur la partie qu'ils ont réalisée : analyse du dossier et préparation des trois avant-projets. Il me semble que j'avais parlé de ça au mois de juillet, mais je n'ai malheureusement pas les chiffres en tête.

Monsieur Edwin Bischof : je crois qu'on aura bientôt une nouvelle loi qui dit que tous les nouveaux bâtiments construits devront consommer des énergies alternatives produites dans le bâtiment. Pour cela, je voudrais savoir quel pourcentage ces panneaux solaires vont couvrir et si on est dans cette règle de cette nouvelle loi. Sinon, on ne respectera de nouveau pas les normes.

Monsieur Miguel Nery : à cet état du projet, on est dans une phase d'avant-projet. C'est quelque chose qui sera développé par la suite. L'ingénieur a déjà prévu les panneaux solaires pour chauffer l'eau. On respecte les normes actuelles. Votre question est très pertinente. Effectivement, plus le temps passe, plus les normes évoluent. Je pense que les normes dont vous parlez sont les normes européennes. A partir de 2018, pour l'Europe, tous les nouveaux bâtiments devront être neutres au niveau de la production et de la consommation à partir d'énergies renouvelables. Selon l'ingénieur, avec les panneaux solaires, on sera aux normes actuelles. Entretemps, si la norme change, il faudra réviser le projet.

Madame Sabine Clémence : j'aimerais féliciter le bureau d'architectes pour le travail accompli. Je l'ai déjà dit, mais quand j'ai vu le projet, là où il est placé, sans l'ancienne halle derrière, ça m'a beaucoup plu. Je trouve qu'il y a un esprit, que c'est quelque chose de vraiment beau et de vraiment bien. J'ai envie de dire qu'il faut vraiment qu'on ne traîne plus parce que les choses changent et coûteront toujours plus cher.

Monsieur Jacques Boni : j'ai trois questions. Premièrement, vous récupérez la chaudière de l'ancienne halle, c'est bien juste ? Deuxièmement, j'aimerais avoir une explication sur ce qu'est une ventilation mécanique intégrale et, troisièmement, j'aimerais savoir ce qu'on va faire du local annexe exigé pour les écoles.

Monsieur Jean-Philippe Stähelin : effectivement, on va récupérer la chaudière à mazout. L'idée, c'est d'avoir une économie réelle au niveau des coûts de construction, de reprendre cette chaudière qui fonctionne encore très bien quelques années, ne pas la démonter et la jeter en faveur d'une nouvelle chaudière qui, par contre, pourra être installée par la suite. On n'est non plus pas très fans de ces chaudières à mazout, mais je trouve dommage d'évacuer des machines qui fonctionnent encore très bien. Concernant la ventilation mécanique pour la halle, il y a plusieurs aspects. Vous savez mieux que nous qu'à mille mètres d'altitude les nuits peuvent être fraîches. Si le seul moyen de changer l'air est d'ouvrir les fenêtres pour un renouvellement de l'air naturel, c'est clair qu'on amène de l'air froid qu'il faudra chauffer pour les premières leçons du matin. La ventilation mécanique qui est prévue c'est une ventilation essentiellement pour la fonction sport car c'est la plus fréquente. Mais elle aidera aussi au renouvellement de l'air quand il y a des manifestations autres. Cela permettra aussi de laisser les fenêtres fermées plus longtemps lors de manifestations, ce qui protégera le voisinage du bruit. Avec les monos-blocs modernes avec récupération de chaleur, on a beaucoup moins de déperdition de chaleur qu'avec la ventilation naturelle.

Monsieur Miguel Nery : lorsqu'on construit des nouveaux bâtiments, on investit dans un système d'isolation. Les triples-vitrages sont pratiquement la norme. Dans les études faites, on a constaté que les grandes déperditions d'énergie se faisaient par l'ouverture des fenêtres. Ça engendre peut-être des coûts incompréhensibles au début pour certaines personnes, mais on y gagne par la suite. On doit toujours suivre des cours pour suivre l'évolution des pratiques. C'est vrai qu'en 2018, les normes vont changer en Europe. La Suisse décidera si elle veut suivre ce chemin ou pas. Au niveau du local annexe, si vous vous souvenez du premier projet, les salles de classe étaient au sous-sol. Une remarque qui avait été faite par le Service de l'enseignement consistait à dire que la salle des travaux manuels devait avoir un local annexe de 24 m<sup>2</sup> pour stocker les travaux des élèves et le matériel.

Monsieur Jacques Boni : la citerne se trouvera où ?

Monsieur Urs Moser : elle ne change pas de place. Elle se situe derrière la halle actuelle.

Monsieur Jacky Epitoux : vous avez parlé de stockage de matériel à l'étage : barres parallèles, caisson, cheval d'arçon, etc. Il y a aussi éventuellement les tables qui sont mises

et enlevées lors des manifestations. Ce matériel est assez lourd. Devra-t-il être descendu d'un étage ?

Monsieur Urs Moser : tout est sur le même niveau.

Monsieur Jacky Epitoux : les installations comme les paniers de basket, les espaliers sont illustrées sur les plans, mais ça n'a pas été étudié complètement j'imagine.

Monsieur Miguel Nery : c'est déjà assez étudié parce que c'était déjà dans le dossier précédent.

Monsieur Jacky Epitoux : les halles de gymnastique comme celle du Communal au Locle ou celle de Cornaux qui ont des constructions de gradins à l'étage voient leurs gradins être inutilisés car les gens se mettent derrière la barrière pour avoir un angle de vue optimal. Tous ceux qui sont derrière ne s'asseyent pas et viennent devant vers la barrière sinon ils ne voient rien. En construisant vos gradins, avez-vous tenu compte de cette perte de visualisation par rapport à l'angle de vue ?

Monsieur Miguel Nery : on a hérité du mur qui est déjà construit. En plus, le local technique ventilation en sous-sol empêche de les enlever. Les besoins des sociétés et le stockage des tables, des chaises demandent l'utilisation de cet espace également.

Monsieur Jacky Epitoux : en faisant passer les gens derrière les gradins ou en ayant des gradins assez rapprochés, on peut augmenter l'angle de visualisation. Ce sont de gros défauts qui ont été constatés à la halle du Locle par exemple.

Monsieur Miguel Nery : on a essayé d'être de bons élèves pour garder le plus possible tout ce qui est déjà construit et éviter de démolir le gros-œuvre. C'est facile de reprendre le travail des autres, le raser et commencer un nouveau projet. Là, c'est beaucoup plus difficile.

Monsieur Germain Jobin : ça fait maintenant dix ou quinze ans qu'on parle toujours de cette halle, qu'on rabâche les mêmes choses. Je propose que le Conseil général accepte à l'unanimité ce projet pour donner un signal fort à la population. Ça serait vraiment dommage que le groupe d'opposition nous freine, que ça repousse les choses, qu'on retombe au point mort. C'est vrai que c'est un projet onéreux, mais je pense qu'il y a assez longtemps qu'on étudie. Entretemps, les coûts ont augmenté. Si on avait pu faire cette halle il y a dix ou quinze ans, on en serait peut-être à quatre ou cinq millions de francs.

Monsieur Jacques Boni : juste avant de passer au vote pour savoir si on veut le projet A ou le projet B, j'aimerais dire que, de toute façon, on a les mains et les pieds liés parce qu'on a déjà fait une dépense de deux millions de francs. On ne peut pas dire, on ne veut pas ça. On doit bien choisir entre ces deux projets.

Monsieur le Président, Martial Farine : au moment du vote, on va expliquer correctement la façon dont on va voter.

Monsieur Urs Moser : tout a été dit. Il y a un enjeu, il y a des défis, à vous de trancher et à la population, le moment venu, de trancher également. En résumé, je dois tout simplement dire qu'on est convaincus d'avoir mené maintenant le projet à un niveau où on ne peut pas plus optimiser l'espace grâce à la collaboration du bureau Stähelin, des utilisateurs. On est dans une conception où il n'y a plus de marge de manœuvre pour simplifier ou réduire.

Monsieur Marcel Humair : on sait qu'il y a déjà deux millions de francs qui ont été dépensés. Est-ce que le bureau Stähelin arrive à estimer le surcoût lié au fait de prendre les structures existantes ? Ce qui restera quel que soit le projet retenu. Pour n'importe quel projet, même un camping, il résultera des coûts supplémentaires dus au fait de reprendre des structures existantes.

Monsieur Jean-Philippe Stähelin : on ne peut pas avancer de chiffres, c'est très compliqué car c'est aussi le résultat d'un concours d'architecture. Il y avait ce choix d'enterrer le bâtiment qui est déjà un choix onéreux en soi. Si, aujourd'hui, on construisait de manière

plus compacte, si on posait la halle sur le sol, ça éviterait des surcoûts. Après, c'est vrai que ça représenterait un volume plus encombrant. C'est pour ça que c'est très hypothétique. Là, on peut toujours faire plus simple et moins cher. Mais, avec la base qu'on a maintenant, avec les mains liées, on fait l'optimal. Le projet, par rapport à la valeur ajoutée qu'on a, est très bien mené.

Monsieur le Président, Martial Farine : pour que ça soit bien clair, pour le vote, on va se prononcer sur les trois points du message du rapport du Conseil communal. Le premier point sera d'accepter ou non les modifications du projet espace communal. Deuxièmement, il s'agira de charger le Conseil communal de préparer avec le bureau d'architectes un projet d'ouvrage respectant le cadre du crédit initial de Fr. 8'550'000.00. Troisièmement, vous demanderez au Conseil communal de préparer un dossier de projet d'ouvrage à présenter au Conseil général en prévision de le présenter ensuite à la population et de le soumettre au vote populaire. Est-ce que c'est bien clair pour vous la façon dont on va voter ? On ne va pas choisir entre deux variantes. On va voter sur la proposition du Conseil communal.

Madame Sabine Clémence : on vote sur la variante B ?

Monsieur le Président, Martial Farine : oui, de toute façon. Dans le message, c'est la variante B qu'on doit accepter ou refuser.

Monsieur Jacques Boni : dans un premier temps, on peut déjà dire si on veut le projet A ou le projet B.

Monsieur le Président, Martial Farine : non, on ne peut pas. Le message du Conseil communal nous demande de nous prononcer sur les trois points que j'ai mentionnés précédemment.

Monsieur Germain Jobin : sur l'ordre du jour, il est écrit « Discuter et approuver les modifications à apporter à l'avant-projet définitif de l'Espace communal Les Bois ». Ça signifie qu'on doit voter sur le projet B.

Monsieur le Président, Martial Farine : c'est juste. On doit se prononcer sur les trois points que j'ai énumérés tout à l'heure. On va les passer l'un après l'autre au vote.

Au vote, les membres du Conseil général acceptent à l'unanimité les modifications du projet espace communal et approuvent l'esquisse de l'avant-projet de la variante B de juillet 2016.

Au vote, les membres du Conseil général chargent à l'unanimité le Conseil communal de préparer avec le bureau d'architectes un projet d'ouvrage respectant le cadre du crédit initial de Fr. 8'550'000.00.

Au vote, les membres du Conseil général demandent à l'unanimité de préparer un dossier de projet d'ouvrage à présenter au Conseil général en prévision de le présenter ensuite à la population et de le soumettre au vote populaire.

Monsieur le Président, Martial Farine : je vous remercie de la discussion que nous avons eue concernant ce point de l'ordre du jour. Je vous propose de suspendre la séance durant trois minutes afin que je puisse remercier les membres du bureau Stähelin en votre nom et au nom du Conseil communal pour les explications qu'ils nous ont fournies.

## 6. Discuter et approuver le nouveau règlement de l'agence communale AVS

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le règlement AVS date de 1948. Il était donc important de le réviser. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a créé une petite commission et on s'est réunis pour examiner les trois règlements soumis ce soir. Il y avait des représentants de chaque parti. On n'a eu aucune remarque par rapport à la proposition du règlement AVS.

Personne ne désire prendre la parole.

Au vote, le point 6 est accepté par 18 voix, sans avis contraire.

## 7. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les émoluments

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : un règlement datant de 1972 fixait les émoluments à percevoir pour l'utilisation du poids public et le pesage du bétail lors des marchés d'élimination. Ensuite, un document, édicté par le Conseil communal, faisait office de règlement pour la perception des émoluments communaux. Afin d'harmoniser les dispositions légales au sein des communes jurassiennes, il a donc été proposé l'adoption de ce nouveau règlement.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a ajouté la perception d'une somme de Fr. 10.00 au moment de l'établissement du deuxième rappel concernant les taxes communales. Dans ce règlement, un point correspond environ à un franc.

Personne ne désire prendre la parole.

Au vote, le point 7 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 8. Discuter et approuver le nouveau règlement sur le statut du personnel communal

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : l'Association jurassienne des communes, le Service des communes et un groupe de travail intercommunal ont travaillé au projet présenté ce soir et proposent aux communes d'adapter leur règlement sur le statut du personnel communal à celui de l'Etat et au droit cantonal. Des fiches répertoriant les différentes fonctions sont également à disposition des communes et correspondent aux

différents types d'emplois communaux. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : dans ce nouveau statut, les heures supplémentaires devront être maîtrisées (pas plus de quatre semaines au 31 juillet). En cas de dépassement, l'excédent sera perdu pour l'employé. Idem pour les vacances qui ne sont pas reprises avant la fin de l'année suivante. Actuellement, l'accumulation des heures supplémentaires et des vacances dépassent largement ces quotas depuis de nombreuses années. Ces arriérés ne seront plus autorisés. Les heures de nuit, le dimanche et les jours fériés pour la voirie, par exemple, devront être majorés de 25 %. Une planification annuelle des vacances devra être mise en place au début de l'année. Un entretien de développement et d'évaluation formelle aura lieu annuellement. Les traitements salariaux des postes communaux sont classés dans l'échelle applicable aux fonctionnaires de l'Etat jurassien. Par rapport à la situation salariale actuelle, les employés de la crèche et de l'UAPE verront leur salaire réadapté. Cette augmentation figurera au niveau des contributions communales à la répartition des charges et pas au niveau comptable des structures d'accueil. Pour le reste du personnel (administration, voirie, conciergerie), la situation reste inchangée.

Madame Charline Cattin : suite à ces modifications, y aura-t-il des nouveaux contrats pour les employés ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non. Il y avait juste un très ancien règlement et maintenant on se référera à ce nouveau statut.

Au vote, le point 8 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

9. Traitement de la motion de M. Martial Farine (PSJ/Les Verts) intitulée : « Eclairage public le long de la route de contournement du quartier Le Plane Percé »
--

La présidence est remise à Madame Rose-Marie Jobin.

Monsieur Martial Farine : la question orale concernant l'éclairage public pour le quartier du Plane Percé qu'avait posée notre collègue Jacques Boni n'avait pas reçu de réponse satisfaisante, loin s'en faut. Selon la réponse du Conseiller communal, une opposition a été formulée et a été acceptée. Ainsi, il n'y a pas d'éclairage public, contrairement à ce que demandait la loi sur les constructions et l'entretien des routes en vigueur à l'époque. Elle disait à l'article 26 « *doivent être éclairées en tenant compte des nécessités du trafic : a) à l'intérieur des localités et, là où des panneaux de localité n'existent pas, à l'intérieur de l'agglomération centrale : toutes les routes publiques ; ...* ». Il est pour le moins singulier qu'une opposition soit recevable alors qu'elle est en contradiction avec la législation en vigueur : heureux qu'un recours au Tribunal administratif n'ait pas été déposé contre la décision du Conseil communal ! Je constate qu'on favorise l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général, au détriment de la sécurité publique. Je ne sais trop comment qualifier le traitement de cette opposition : amateurisme, légèreté ? Une motion déposée au Parlement cantonal proposait de laisser le libre choix aux communes afin de limiter la pollution lumineuse. Ainsi, le Parlement s'est prononcé en décembre 2015 sur la modification de la loi mentionnée plus haut. La nouvelle loi permet aux communes de ne pas poser l'éclairage public sur certains tronçons de routes communales, avec des

exceptions : s'il y a circulation cycliste et circulation de piétons. Sur le contournement du Plane Percé, un trottoir a été aménagé, montrant ainsi que la circulation de piétons a été prévue. D'autre part, des enfants pourront circuler et s'amuser sur cette route, tout comme des cyclistes voulant rejoindre Biaufond ou en venant, puisque la route passant par Les immeubles Progressia est, semble-t-il, également interdite aux cyclistes. La modification mentionnée plus haut devait respecter les principes suivants à l'article 26 : « *l'éclairage public doit respecter les principes suivants : a) sur les routes publiques, il doit veiller à ce que la sécurité des usagers, en particulier celle des cyclistes et des piétons, soit garantie de façon **permanente**, b) ... efficacité énergétique, c) ... d) il doit être adapté en fonction du type de route et de la configuration locale, en tenant compte notamment de la fréquentation des cycles et piétons : en fonction du volume de trafic, l'intensité de l'éclairage peut être réduite.* ». Lors de la séance d'information concernant la votation sur l'initiative pour la suppression de l'interdiction de circuler sur les routes communales et de la route de Biaufond du 25 septembre, les Conseillers communaux présents ont montré qu'ils étaient tous sensibles à la sécurité sur la voie publique. Dès lors, comment interpréter qu'on favorise la sécurité sur la route « des Progressia et de la crèche » et qu'on la délaisse sur une route sur laquelle le trafic a été détourné de façon importante ? En cas de refus et puisqu'un accident s'est déjà produit sous mes yeux, je ne voudrais pas être le Conseiller communal ou le Maire qui endossera la responsabilité puisqu'il aura été au courant des risques et qu'il aura méprisé la loi.

Monsieur Christophe Baume : le texte de la motion datée du 7 décembre 2015 demande au Conseil communal de faire poser un éclairage public le long de la route de contournement nouvellement créée. Elle demande, en outre, que les caractéristiques techniques suivantes soient respectées : emploi de luminaires LED permettant de diminuer la pollution lumineuse, moduler l'intensité de l'éclairage, provoquer peu de dérangements des riverains et surtout garantir la sécurité des piétons et autres usagers vulnérables le long de ce tronçon routier. A la fin du chantier d'aménagement du quartier Le Plane Percé, l'entretien de la nouvelle route de contournement a été remis au Canton. L'aménagement de cette route a été accepté ainsi, sans éclairage supplémentaire. Dès lors, on peut considérer qu'au moment du transfert de l'entretien, les dispositions légales étaient respectées et qu'il n'y avait aucune obligation d'aménagement d'un éclairage supplémentaire. Les piétons peuvent emprunter le chemin illuminé à l'intérieur du quartier de Sur la Charrerette en toute sécurité. Le Conseil communal s'est également approché des riverains directs de cette route. La majorité de ceux-ci ne souhaite pas cet éclairage. Le Conseil communal a décidé, au moment de la construction du quartier, de renoncer à cet éclairage pour des questions de coûts et de pollution lumineuse, ceci au même titre que la mise hors service de l'éclairage public qui avait été installé le long du cheminement piétonnier allant jusqu'au cimetière. Aussi, il est quelque peu surpris de devoir traiter une demande qui va dans le sens contraire d'une économie de courant électrique alors même que le Canton qui a repris l'entretien de cet ouvrage s'est accommodé de cette situation. Afin de compléter son information et pour le cas où la motion qui est débattue ce soir était acceptée, le Conseil communal a demandé une offre à deux bureaux spécialisés pour étudier l'impact financier résultant de cette décision. Pour cela, le Conseil communal a demandé deux offres. Suite à l'ouverture de ces documents, le Conseil communal a mandaté le bureau ACI Electro qui a présenté l'offre la plus favorable, soit la somme de Fr. 2'570.00. L'estimation des coûts de cet aménagement est de Fr. 41'000.00 pour neuf candélabres. Il s'agirait de candélabres avec des lumières LED munis de modules pour abaissement nocturne de l'intensité lumineuse comme le demande la motion. Outre l'investissement, le coût annuel de l'énergie peut être estimé à Fr. 816.00. En terme d'investissement, on arrive à un coût de : amortissement de

l'investissement (Fr. 43'570.00/20 ans) = Fr. 2'180.00 + intérêts financiers moyens sur 20 ans, 2.9 % = Fr. 665.00 + coût énergétique annuel = Fr. 815.00, soit un total de Fr. 3'660.00. Au vu de ces différents éléments, le Conseil communal propose le rejet de la motion de Monsieur Martial Farine demandant l'installation d'un éclairage public le long de la route de contournement.

Monsieur Germain Jobin : la population avait demandé un éclairage depuis le cimetière jusqu'au Bois-Français. Après plusieurs tentatives, l'éclairage a été supprimé du cimetière à l'entrée du village. On parle d'économie d'énergie. On ne veut plus de nucléaire, pas d'éoliennes. On doit commencer d'économiser l'énergie et c'est aux collectivités de montrer l'exemple. De plus, ce quartier est éclairé depuis l'intérieur et pourvu d'un trottoir. Je propose donc de refuser cette motion et m'étonne que ce soient les Verts qui proposent cet éclairage, pour moi totalement superflu.

Monsieur Jacques Boni : on dit que les piétons peuvent passer à l'intérieur du quartier. C'est vrai. Mais pourquoi a-t-on fait un trottoir ? On aurait pu élargir la route d'un mètre cinquante, ça aurait été beaucoup plus utile. Le Canton nous a dit oui, mais le Canton se trompe souvent. Il s'est trompé par rapport à la halle, il y avait des choses qui manquaient dans le projet. Vous parlez d'économie d'énergie. Ça me fait un peu rire, pourtant je suis pour, quand je vois que tous les lotissements (Plane Percé et autres) ont des candélabres sans arrêt. Il y en a même un vers chez Monsieur Joseph Quenet qui éclaire un arbre. Je vous conseille d'aller regarder, c'est superflu. Il me semble que pour Fr. 40'000.00 on peut mettre cet éclairage.

Monsieur Paolo Cattoni : Monsieur Farine a parlé de responsabilité en cas d'accident. Cette route a bien été redonnée au Canton non ? Elle a été transmise, acceptée en l'état, donc je ne pense pas qu'il y ait responsabilité du Conseil communal en cas d'accident.

Madame Sabine Clémence : si je me souviens bien, il me semble que la Commission d'urbanisme, quand il avait été décidé de faire cette route de contournement, qui n'est pas une route de promenade de nuit, qui possède effectivement un trottoir, avait dit qu'il y avait la possibilité d'utiliser la route intérieure de la zone qui est éclairée. Il me semble que c'est une chose qui avait été décidée.

Monsieur Martial Farine : je suis toujours très surpris quand on met en balance les arguments financiers et les arguments de sécurité. Ça me surprend profondément. A la limite, pourquoi achetez-vous deux plaquettes de freins ? Ça coûte cher et ça sert peut-être à rien. Quant à me dire que le Canton a accepté ça, je citerai tout à l'heure l'article 26 de la loi. C'est vraiment surprenant que le Canton accepte des choses qui ne respectent pas la loi. Il n'y a aucune norme qui est respectée dans les cinq points de l'article. Quant à me dire après que le Conseil communal ne sera pas responsable, je veux bien. Je vais vous dire assez simplement pourquoi j'ai déposé cette motion. Quand j'étais gamin, j'habitais aux Progressia. J'ai un copain qui s'est fait renverser par une voiture sous mes yeux. Ce sont des images qui reviennent de temps en temps. Je ne vais pas jouer sur la corde sensible. Mais, certains d'entre vous ont des enfants. Je ne sais pas qui va les laisser jouer cet hiver sur les tas de neige qu'il y aura sur le bord de cette route, alors qu'on a détourné le trafic de la route de Biaufond et de la rue du Doubs pour le faire passer là. Vous aimez vos enfants, alors pourquoi on ne va pas éclairer ce tronçon ? Ça va permettre aussi aux enfants d'être un peu plus en sécurité. Il y a un trafic incroyable là, maintenant. Je voulais aller compter le nombre de véhicules qui passent là, mais je n'ai malheureusement pas eu le temps. Tout le monde m'a dit que l'argument de la sécurité devrait vraiment compter. Pourquoi a-t-on creusé des trous pour y mettre l'éclairage si on ne les utilise pas ? Pourquoi a-t-on fait un trottoir et qu'on ne va pas l'éclairer ? Pourquoi les prescriptions fédérales ne sont-elles pas respectées ? Par exemple, le fait d'éclairer un tronçon, de ne pas éclairer la suite, ça ne joue

pas. On ne peut pas éclairer une partie d'une route et pas la totalité. Il n'y a rien qui joue dans ce tronçon. Comme vient de le dire mon collègue Jacques Boni, j'ai l'impression que faire confiance au Canton nous mène dans des situations assez catastrophiques. Je n'ai pas terminé, j'aimerais vraiment lire cet article « *L'éclairage public doit respecter les principes suivants : sur les routes publiques, il doit assurer de façon permanente la sécurité des usagers, en particulier celle des cyclistes et des piétons.* ». Ce n'est pas respecté. « *Sous réserve d'exigences supplémentaires posées par la législation sur l'énergie, les installations d'éclairage doivent être efficaces énergétiquement, respectueuses de l'environnement* ». Vous avez certainement vu au Noirmont, le fait de poser des LED n'éclaire pratiquement pas dans les maisons. « *Sur les routes publiques, il doit être conforme aux normes et directives en la matière* ». Les directives en la matière ne sont pas respectées. « *Il doit être adapté en fonction du type de route et de la configuration locale en tenant compte notamment de la fréquentation des cyclistes et des piétons en fonction du volume de trafic.* ». Le volume de trafic est très important là-bas, donc ça n'est pas respecté. « *L'intensité de l'éclairage peut être réduite dans certaines circonstances. Il doit être adapté de façon à ce que dans les espaces publics, à l'intérieur ou à l'extérieur des agglomérations, les citoyens se sentent en sécurité.* » Est-ce que vous sentirez vos enfants en sécurité quand ils iront se balader sur les tas de neige à 16h30 au moment le plus intense de la circulation ? Je sais bien que cette motion a très peu de chance de passer, mais un homme averti en vaut deux. Dans cette histoire, le Canton aura certainement quelque chose à se reprocher.

Monsieur Paolo Cattoni : encore une fois, je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Pour cette route, il y a eu un transfert de responsabilité au Canton. Je suis donc un peu surpris que ça soit à nous de nous prononcer.

Monsieur Jacky Epitiaux : je me souviens que cette question avait été posée à la Commune des Enfers. On leur disait qu'il fallait mettre des éclairages tous les 20 mètres et Madame le Maire et le Conseil communal voulaient en mettre tous les 50 mètres. A la fin, Madame le Maire à qui on a dit qu'elle serait responsable en cas d'accident avait pris la décision d'en mettre tous les 50 mètres comme c'était prévu. De mettre les responsabilités d'un accident sur le dos du Conseil communal, c'est quand même un peu sévère. Je ne jouerais pas sur cette corde sensible. Qu'il y ait besoin d'éclairage ou pas, il ne faut pas responsabiliser quelqu'un. Madame le Maire des Enfers avait dégagé en touche en disant qu'il fallait mettre des luminaires tous les 50 mètres comme prévu.

Monsieur Marial Farine : c'est juste, la loi permet de diminuer l'intensité à certaines périodes. Au Noirmont, d'ailleurs, vous avez vu à l'entrée, l'intensité de l'éclairage diminue en fonction des heures. Chaque candélabre est programmable individuellement. Quand on pose des LED, ça ne coûte pas très cher : Fr. 40'000.00 pour garantir un peu de sécurité et respecter les normes.

Monsieur Marcel Humair : pour rectifier ce que dit Monsieur Farine, il y a un chemin illuminé qui va depuis la croisée jusqu'en haut. Il y a des candélabres jusqu'après l'usine. Les candélabres amènent à suivre le chemin à l'intérieur du quartier. Ce n'est pas une cessation de l'éclairage, mais une orientation vers l'intérieur du quartier. Il n'y a donc pas interruption de l'éclairage.

Monsieur Edwin Bischof : si on vient en voiture, la nuit, on ne voit vraiment rien parce qu'en plus ça monte. On ne voit plus rien, on ne sait pas où on est. On est obligés de mettre les grands phares. Ça coûte aussi de l'énergie. Vous dites que les candélabres coûtent de l'énergie, mais les phares sur les voitures représentent beaucoup plus d'énergie que les LED. Je suis sûr. Après on doit de nouveau enlever les grands phares.

Monsieur Marcel Humair : je rappelle que c'est obligatoire d'avoir les phares allumés en permanence.

Monsieur Robert Claude : j'aimerais quand même juste dire qu'on parle d'un trottoir qui doit être illuminé. Depuis la sortie du village jusqu'au cimetière, il y a un trottoir et il n'y a pas de lumière. Du côté du Bois-Français, il y a un trottoir, il n'y a pas de lumière. Là, il y a un trottoir, ce n'est pas au centre du village, c'est vraiment l'extérieur. On a fait cette route, si on n'avait pas mis de trottoir, ça aurait été grave, mais le soir, il n'y a plus personne qui se promène sur cette route. En général, les gens vont où il y a de la lumière, à l'intérieur du quartier.

Au vote, la motion de Monsieur Martial Farine est refusée par 15 voix contre 3.

La présidence est reprise par Monsieur Martial Farine.

Monsieur le Président, Martial Farine : avant de clore cette séance, je vous signale que nous avons reçu deux motions de la part de Monsieur Jacques Boni. La première motion concerne l'aide au développement. Je vous la lis. « *Aide au développement. Depuis plusieurs années, dans les comptes de la Commune, le poste 6652.365.02 Aide au tiers-monde d'un montant de Fr. 500.00 n'est pas utilisé. Aux critères de base, édictés par le Conseil communal, nous proposons d'ajouter le texte ci-dessous : si à la fin d'une année civile cette manne n'a pas été accordée, la somme sera versée aux projets de développement de Caritas et Pain pour le Prochain. Ainsi nous montrerons notre solidarité avec les plus démunis. Merci pour votre réponse.* ». Cette motion a été signée par huit personnes. La deuxième motion concerne la sécurisation de l'ensemble du village. Je vous la lis. « *Sécurisons l'ensemble du village. Après l'appui des citoyens à la sécurisation du quartier (Crèche, Progressia, Le Plane Percé, Derrie lai Bâme), poursuivons notre effort dans les autres quartiers du village (Gare, Eglise, Bas du village, Petite Côte, Jourez). Les signataires demandent au Conseil communal des projets de zones 30 km/h dans chaque quartier. Merci pour votre réponse.* ». La motion est signée par trois personnes. Nous aurons donc à traiter ces deux motions l'année prochaine. Nous arrivons au terme de cette séance. Je vous souhaite une bonne fin de soirée. On attend impatiemment le développement de la variante B. Je vous remercie.

La séance est levée à 22h05.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président :      La Secrétaire :

Martial Farine      Marlyse Jobin